CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX





35° SESSION

Rapport CG35(2018)11final 6 novembre 2018

La Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) : un nouvel élan

Bureau du Congrès

Porte-parole du Congrès sur la Semaine Européenne de la Démocratie Locale : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE)¹

Résolution 430 (2018)	. 2
Exposé des motifs	. 5

Résumé

La Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) est une initiative paneuropéenne lancée le 16 octobre 2007 à Valence (Espagne) dans le but de renforcer et d'accroître la participation des citoyens aux décisions de niveau local et de mettre en place des mécanismes de participation dans nos systèmes démocratiques. Cette initiative du Congrès de lancer la SEDL a été soutenue par la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales.

Depuis dix ans, les collectivités locales des 47 États membres du Conseil de l'Europe et leurs associations sont invitées à organiser des activités publiques pour favoriser le dialogue entre les habitants et les autorités publiques, en les amenant à participer à des activités conjointes destinées à faire entendre les problèmes de chacun, à établir les priorités de la collectivité et à améliorer le fonctionnement de l'administration locale.

À l'occasion du 10e anniversaire de la SEDL en octobre 2017, le Congrès a, lors de sa 33e session, renouvelé son engagement à faire progresser cette initiative et à l'étendre au profit des citoyens et des autorités locales et régionales de toute l'Europe. Il a donc confié à un Groupe de réflexion le soin de donner une nouvelle dimension à la Semaine Européenne de la Démocratie Locale en examinant toutes les questions relatives à l'évolution de la Semaine (Résolution 423 (2017)).

Le Groupe de réflexion a examiné la SEDL sous tous ses aspects. Les propositions du groupe ont été transmises aux coordinateurs nationaux de l'initiative dans le but de les consulter et de recueillir leurs suggestions et commentaires.

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions PPE/CCE : Groupe Parti populaire européen du Congrès

SOC: Groupe socialiste

GILD : Groupe indépendant et libéral démocratique

CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens NI : Membres n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

RESOLUTION 430 (2018)²

- 1. Dans leur Déclaration adoptée lors de la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales tenue à Valence (Espagne) le 16 octobre 2007, les Ministres, jugeant important d'augmenter la participation des citoyens aux décisions de niveau local et de mettre en place des mécanismes de participation dans nos systèmes démocratiques, ont apporté leur soutien à l'initiative du Congrès de lancer la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL).
- 2. L'objectif de la Semaine est de favoriser le dialogue entre les habitants et les pouvoirs publics en les amenant à participer à des activités conjointes destinées à faire entendre les problèmes de chacun, à établir les priorités de la collectivité et à améliorer le fonctionnement de l'administration locale.
- 3. La Semaine Européenne de la Démocratie Locale est devenue au fil des ans une initiative véritablement paneuropéenne. Plus de 1 000 collectivités locales et régionales et leurs associations ont organisé des activités publiques pour promouvoir et favoriser la participation démocratique des citoyens au niveau local, notamment en les sensibilisant au fonctionnement des pouvoirs locaux, et aussi pour les informer des possibilités de participation aux processus décisionnels locaux.
- 4. En 2017, la Semaine Européenne de la Démocratie Locale a fêté son 10e anniversaire. À cette occasion, le Congrès, dans sa <u>Résolution 423 (2017)</u>, a renouvelé son engagement à faire progresser cette initiative et a mis en place un Groupe de réflexion chargé de donner à la Semaine une nouvelle dimension. Le Groupe de réflexion a tenu trois réunions, en mars, juin et septembre 2018, au cours desquelles il a examiné divers aspects concernant la SEDL. Les propositions du groupe ont été transmises aux coordinateurs nationaux de l'initiative.
- 5. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Congrès :
- a. remercie le Groupe de réflexion pour son investissement et pour son analyse visant à donner à la SEDL un nouvel élan et à continuer de l'améliorer dans l'intérêt des collectivités locales et régionales et des citoyens partout en Europe ;
- b. adopte les propositions du Groupe de réflexion concernant les nouvelles modalités qui régissent la durée de la SEDL, les moyens de distinguer les activités les plus remarquables, et la stratégie d'élargissement du public et du réseau de l'initiative, comme indiqué en annexe à la présente résolution ;
- c. décide que ces changements entreront en vigueur en 2019.

•

² Discussion et adoption par le Congrès le 6 novembre 2018, 1^{re} séance (voir le document CG35(2018)11, exposé des motifs), Porteparole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE). 3 Discussion et adoption par le Congrès le 20 octobre 2017, 3^e séance (voir le document <u>CG33(2017)12</u>, Porte-parole du Congrès sur

ANNEXE

NOUVELLES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

1. Date, durée et déroulement de la SEDL

- a. Pour permettre une plus grande souplesse et l'organisation d'un plus grand nombre d'événements, les communes sont encouragées à organiser des événements et des activités sur le thème de la SEDL durant toute l'année, activités qui culmineront avec un événement phare la semaine du 15 octobre.
- b. La semaine du 15 octobre est maintenue comme date officielle de la SEDL, car c'est la date anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette semaine correspond également au lancement de la SEDL, le 16 octobre 2007.
- c. La réunion de coordination annuelle se tiendra toujours au début de l'année. Elle réunira les coordinateurs nationaux et les participants à la SEDL qui souhaitent y assister. Y seront présentées l'évaluation de la dernière édition et quelques-unes de ses remarquables initiatives; en outre, le thème des deux éditions suivantes sera défini. Ce thème biennal peut être adapté d'une année sur l'autre en fonction de l'aspect que l'on choisira de privilégier.

2. Modalités de désignation, de distinction et de renforcement de la visibilité des initiatives les plus remarquables

- a. Pour mettre en avant la volonté des autorités locales de sensibiliser les citoyens à la démocratie locale et de les encourager à tirer parti de toutes les opportunités offertes par les processus de la démocratie participative, les autorités locales les plus actives participant à la SEDL peuvent demander le titre de « Partenaire de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale [Année]».
- b. Ce titre est accordé *a posteriori* au vu de la participation effective et du rapport d'activité des participants, de façon à garantir le respect des critères concernant la nature, la portée et l'impact possible des événements/activités, lesquels critères sont énumérés ci-dessous :
 - 1. Allouer un budget spécifique pour la participation citoyenne
 - 2. Mener une campagne de promotion de la SEDL (posters, promotion d'activités dans les écoles, etc.) en utilisant l'identité visuelle de la SEDL, définie et mise à disposition par le Congrès
 - 3. Organiser un certain nombre d'activités spécifiques liées au thème principal de l'année
 - 4. Organiser un événement de portée européenne ou paneuropéenne pour illustrer le rôle des autorités locales dans la construction d'une Europe démocratique. Un représentant du Congrès pourra être invité à cet événement majeur.
 - 5. Caractère inclusif : Élargir la portée sociale de l'initiative en allant au-devant de différents groupes de citoyens, en particulier les groupes qui peuvent se sentir exclus (enfants, personnes âgées, femmes, Roms et Gens du voyage, personnes handicapées, minorités, etc.)
 - 6. Encourager la participation des jeunes et des organisations de jeunesse, notamment en impliquant ou en créant des conseils de jeunesse
 - 7. Mettre en œuvre des initiatives pérennes pour créer un environnement dans lequel les citoyens et les pouvoirs locaux partagent les mêmes objectifs à long terme, afin que les citoyens aient une meilleure connaissance des processus décisionnels et qu'ils y prennent part
 - 8. Mettre en œuvre des activités et des projets novateurs
- c. Sur la base des rapports d'activité transmis par les participants sollicitant le titre de « Partenaire de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale [Année] », le Bureau approuvera l'octroi du titre lors de sa première réunion de l'année.
- d. Lors de la réunion de coordination annuelle, le porte-parole thématique de la SEDL remet, au nom du Président du Congrès, les certificats « Partenaire de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale [Année] » aux participants les plus actifs de l'édition précédente.

3. Élargir le public de la SEDL

- a. Les municipalités sont invitées à nommer une personnalité d'influence locale « Voix de la SEDL ». Son rôle sera de promouvoir l'initiative, dont il sera l'ambassadeur de bonne volonté, afin d'en élargir la perspective. Cette personne devra jouer un rôle actif dans la collectivité, en particulier auprès des jeunes, et elle sera déterminée à élargir le public de la SEDL et à renforcer son caractère inclusif. Ce représentant aura pour mission d'encourager la citoyenneté active et de promouvoir d'une part la participation citoyenne et le dialogue avec les pouvoirs locaux, et, d'autre part, les principes fondamentaux de la démocratie locale (éthique, transparence, bonne gouvernance, etc.).
- b. Les délégués jeunes du Congrès sont vivement encouragés à participer aux activités de leur commune autour de la SEDL, voire de piloter un événement SEDL. Le projet que doivent entreprendre les délégués jeunes entre les deux sessions du Congrès pourrait traiter de ce sujet.

4. Créer un réseau indépendant d'échange de bonnes pratiques

- a. Les participants à la SEDL sont encouragés à promouvoir activement les échanges mutuels d'informations et de bonnes pratiques, en particulier au moyen des réseaux sociaux et via la plate-forme en ligne à venir du site web de la SEDL, dans le but de bâtir un réseau indépendant d'échanges directs et de partage d'expériences, et éventuellement de nouer un Partenariat des Villes pour la Participation Citoyenne.
- b. Les membres du Congrès et les délégués jeunes devraient faire la promotion de la SEDL et partager des informations concernant les activités qu'ils ont menées dans le cadre de cette initiative, notamment sur les réseaux sociaux.

EXPOSE DES MOTIFS

I. Genèse de la SEDL

- 1. La Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) est une initiative paneuropéenne annuelle lancée le 16 octobre 2007 à Valence (Espagne) en reconnaissance de l'importance d'augmenter la participation des citoyens aux décisions de niveau local et à mettre en place des mécanismes de participation dans nos systèmes démocratiques. Cette initiative de lancement de la SEDL a été soutenue par la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales.
- 2. Chaque année, la semaine du 15 octobre date de l'ouverture de la Charte européenne de l'autonomie locale à la signature en 1985 est dédiée au rapprochement des élus locaux et des citoyens dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, et donne lieu à des manifestations et des débats publics sur des questions d'actualité, sur le fonctionnement de l'autonomie locale et sur les priorités du développement des collectivités. Durant la Semaine, les autorités élues locales et régionales ainsi que leurs associations sont invitées à organiser des événements et des activités en rapport avec le thème principal de la Semaine et autour d'un thème biennal spécifique proposé.
- 3. La SEDL vise à fournir aux villes et aux communes de toute l'Europe un cadre international pour faire mieux connaître les droits et les devoirs de tout individu vivant au sein d'une société démocratique, qu'il soit élu, fonctionnaire ou simple citoyen.
- 4. La SEDL est l'occasion pour ses partenaires d'œuvrer au sein d'une large communauté internationale à la promotion d'une citoyenneté active :

Une communauté paneuropéenne de collectivités locales, où ces dernières peuvent partager des idées novatrices sur la participation et les bonnes pratiques, conclure des partenaires de jumelage, tirer des enseignements de leurs expériences mutuelles et s'en servir pour développer leurs actions ;

Une communauté d'élus, mieux à même d'informer les citoyens sur ce qu'ils peuvent faire pour leur collectivité locale et la manière dont ils peuvent le faire, mais aussi sur ce qu'ils peuvent réaliser à l'échelle paneuropéenne par le biais de leurs élus.

- 5. Le Congrès assure la coordination de la Semaine en fournissant des contacts, des informations et des ressources documentaires, et offre publicité et visibilité au niveau européen. Il a en outre créé un statut de partenaire « 12 étoiles » pour mettre en valeur la détermination d'un conseil municipal/d'une commune à sensibiliser ses citoyens à la démocratie locale et à les encourager à saisir toutes les opportunités qu'offrent les processus de la démocratie participative.
- 6. Chaque année, le Congrès organise la réunion de coordination de la SEDL. À cette occasion, les villes participantes et les associations nationales des pouvoirs locaux sont invitées à évaluer l'édition précédente de la Semaine, à présenter leurs activités et à faire des propositions pour les éditions futures.

Ce qui a été accompli en dix années de SEDL

- 7. Un réseau de villes et d'associations ayant pour objectif de promouvoir la démocratie participative à l'échelle locale a été mis en place. Ce réseau compte au total quelque 1 000 partenaires ayant organisé plus de 2 000 activités de participation citoyenne au cours de diverses éditions.
- 8. Des synergies avec d'autres activités du Congrès ont été développées, par exemple au travers des programmes de coopération du Congrès en Ukraine, en Arménie, en Albanie et en Géorgie ; la SEDL a pu être présentée dans le cadre de séminaires destinés aux élus, en tant qu'outil concret du Congrès pour renforcer la participation citoyenne.
- 9. Des partenariats ont été noués entre la SEDL et d'autres initiatives importantes du Conseil de l'Europe et de ses partenaires internationaux ; citons le Prix de l'Europe de l'Assemblée parlementaire, le programme Cités interculturelles, la campagne contre le discours de haine et l'Association des Agences de la Démocratie Locale (ALDA).
- 10. Les villes partenaires de la SEDL étant essentiellement de petites collectivités et communes reculées, la SEDL a contribué au développement de leur image internationale et a servi de vitrine à leurs bonnes pratiques en matière de participation citoyenne pour le reste de l'Europe. La création de la Semaine arabe de la démocratie locale en Tunisie et au Maroc a permis d'établir un nouveau lien entre ces pays et l'Europe, sur la base des principes que sont la démocratie et les droits de l'homme.

- 11. La SEDL a servi de plate-forme d'échanges de bonnes idées entre les membres du Conseil de l'Europe au niveau infranational, jetant ainsi un pont entre les pays de l'Union européenne et leurs voisins.
- 12. Grâce aux liens directs maintenus avec les municipalités, les ONG et les associations actives au niveau local, le Congrès est en mesure de promouvoir dans les villes, sans intermédiaire, ses instruments et supports ainsi que ceux du Conseil de l'Europe (Charte européenne de l'autonomie locale, jeu éducatif « L'Europe : des guestions de valeurs », etc.) et d'encourager la mise en œuvre de ces outils.

II. La création du Groupe de réflexion sur la SEDL

Contexte

- 13. La 33e session du Congrès, en octobre 2017, a donné lieu à un débat marquant le 10e anniversaire de la SEDL. Ce débat a été l'occasion de recueillir les commentaires des membres et d'autres partenaires.
- 14. Dans sa <u>Résolution 423(2017)</u> adoptée le 20 octobre 2017 (voir annexe), le Congrès a décidé de créer un Groupe de réflexion et a demandé à son Secrétariat de présenter au Bureau une proposition concernant la composition que pourrait avoir un tel groupe ainsi que les modalités pratiques relatives à ses réunions.
- 15. Le 2 février 2018, le Bureau a décidé de créer un Groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine. Il a été décidé que le Groupe serait composé de 2 membres de chacune des trois Commissions (un représentant et un remplaçant), qui seraient désignés par les Commissions, et de 2 anciens délégués jeunes (un représentant et un remplaçant). Le Bureau a nommé à la présidence de ce Groupe Gaye DOGANOGLU, porte-parole de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale.

Composition du Groupe de réflexion

16. **Gaye DOGANOGLU**, Turquie (PPE/CCE), Vice-Président, porte-parole thématique sur la SEDL, nommé Président du Groupe de réflexion

Remplaçante - **Barbara TOCE**, Italie (SOC), porte-parole thématique remplaçante sur la SEDL, nommée Présidente remplaçante du Groupe de réflexion

Commission MON

Représentante : **Majlinda BUFI**, Albanie (SOC) Remplaçant : Gyorgy ILLES, Hongrie (GILD)

Commission GOV

Représentant : Andreas GALSTER, Allemagne (PPE/CCE) Remplaçant : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (CRE)

Commission CUR

Représentant : **John WARMISHAM**, Royaume-Uni (SOC) Remplaçant : Thomas ANDERSSON, Suède (GILD)

1 ancien délégué de la jeunesse pour représenter les jeunes au sein du Groupe de réflexion

Représentante : **Rita JONUSAITE**, Lituanie Remplaçant : Matic MATJASIC, Slovénie

Déroulement des réunions

- 17. Le Groupe a organisé trois réunions à Strasbourg, les 27 mars, 19 juin et 10 septembre 2018.
- 18. Après avoir examiné les points concernant l'évolution de la Semaine, le Groupe de réflexion a présenté ses propositions aux coordinateurs nationaux afin de recueillir leurs suggestions et commentaires.
- 19. À sa réunion du 10 septembre 2018, le Groupe a pris en compte les propositions des coordinateurs nationaux et a approuvé l'avant-projet de résolution à présenter au Bureau le 5 octobre 2018.